



# Fiche Signalétique

---

---

## Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

---

---

**Nom du produit:** Inhibiteur de corrosion légers SP-250™ (vrac)

**Numéro(s) de produit:** 03226

**Utilisation du produit:** Inhibiteur de corrosion

### Coordonnées du fabricant / fournisseur:

#### Aux États-Unis:

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

[www.crcindustries.com](http://www.crcindustries.com)

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

#### Au Canada:

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

[www.crc-canada.ca](http://www.crc-canada.ca)

1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2: Identification des Risques

---

---

### Vue d'ensemble des risques

**DANGER:** Nocif ou mortel si ingéré.

Apparence et odeur: Liquide ambre, odeur de pétrole

### Effets potentiels sur la santé:

#### EFFETS AIGUS:

**YEUX:** Le contact peut causer une légère irritation notamment un picotement, un écoulement ou une rougeur.

**PEAU:** Le contact peut causer des rougeurs, des démangeaisons, des brûlures et abîmer la peau. Un contact prolongé ou répété peut aggraver l'irritation et entraîner une dermatite. L'absorption cutanée ne doit avoir aucun effet nocif.

**INHALATION:** Degré de toxicité faible par inhalation anticipé. Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les voies respiratoires et peuvent causer des maux de tête, étourdissements, anesthésie, somnolence, et avoir d'autres effets sur le système nerveux.

**INGESTION:** De petites quantités de ce produit aspirées dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou le vomissement peuvent causer des lésions pulmonaires légères à sévères, avec risque d'évolution vers la mort.

**EFFETS CHRONIQUES:** Aucun connu.

**ORGANES VISÉS:** Aucun connu.

État physique aggravé par exposition: Dermatite préexistante

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

**Nom du produit:** Inhibiteur de corrosion légers SP-250™ (vrac)

**Numéro(s) de produit:** 03226

---

---

## Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

---

---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillats légers hydrotraités	64742-47-8	80 – 90
Mélange inhibiteur	propriété	5 – 10

---

---

## Section 4: Premiers Soins

---

---

- Contact oculaire:** Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané:** Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation:** Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion:** En cas d'ingestion, ne PAS provoquer le vomissement. Garder au repos. Obtenir rapidement de l'aide médicale.
- Avis aux médecins:** Le produit comporte un risque d'aspiration. Traitement symptomatique.

---

---

## Section 5: Mesures en cas d'Incendie

---

---

**Propriétés d'inflammabilité:** Ce produit est un liquide combustible de classe IIIA.

Point d'éclair	172°F / 77,8°C (TCC)	Limite d'explosion supérieure	5,5
Température d'autoallumage:	ND	Limite d'explosion inférieure	0,6

**Données pour incendie et explosion:**

- Moyen d'extinction approprié:** Mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone, ou jet d'eau
- Produits de combustion:** Oxydes de carbone, du soufre et du calcium
- Risques d'explosion:** Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.
- Protection des pompiers:** Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

---

---

## Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

---

---

- Précautions personnelles:** Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.
- Précautions pour l'environnement:** Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

**Nom du produit: Inhibiteur de corrosion légers SP-250™ (vrac)**

**Numéro(s) de produit: 03226**

Méthodes de confinement et de nettoyage: Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

---

---

## Section 7: Entreposage et Manipulation

---

---

Procédures de manipulation: Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue, de chaleur ou autres sources d'ignition. Utiliser les procédures de mise à terre et d'adhésion recommandées pour le transfert des matériaux. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage.

Niveau d'entreposage d'aérosol: NA

---

---

## Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

---

---

### Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillats légers hydrotraités	NE	NE	NE	NE	1200	mfr	mg/m <sup>3</sup>
Mélange inhibiteur	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi	(c) – ceiling (plafond)		(s) – peau		(v) – libre		

mfr – recommandations du manufacturier

### Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

---

---

## Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

---

---

État physique: liquide

**Nom du produit:** Inhibiteur de corrosion légers SP-250™ (vrac)

**Numéro(s) de produit:** 03226

Couleur: ambre  
Odeur: pétrole  
Seuil d'odeur: ND  
Gravité particulière: 0,8  
Point d'ébullition initial: 360°F / 182,2°C  
Point de congélation: ND  
Pression de vapeur: ND  
Densité de vapeur: > 1 (air = 1)  
Taux d'évaporation: Lent  
Solubilité: négligeable dans l'eau  
Coefficient de distribution eau/huile: ND  
pH: NA  
Composés Organiques volatiles: Pds %: 80,8 g/L: 649,9 lb/gal: 5,41

## Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Températures extrêmes, sources d'ignition

Matériaux incompatibles: Agents d'oxydation puissants

Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone, oxydes de soufre et du calcium

Possibilité de réactions dangereuses: Non

## Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

### Toxicité aiguë:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Distillats légers hydrotraités	> 5 g/kg	> 2 g/kg	> 5 mg/L/4H
Mélange inhibiteur	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

### Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant E (moyen) / S (modéré)	Sensibilisateur
Distillats légers hydrotraités	Non	Non	Non	E (moyen) / S (modéré)	Inconnu
Mélange inhibiteur	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu

E – œil      S – peau      R - Respiratoire

Toxicité reproductive: Aucune information disponible  
Tératogénicité: Aucune information disponible  
Mutagénicité: Aucune information disponible  
Effets synergétiques: Aucune information disponible  
Autre: Aucune information disponible

**Nom du produit: Inhibiteur de corrosion légers SP-250™ (vrac)**

**Numéro(s) de produit: 03226**

---

---

## Section 12: Information Écologique

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Aucune information disponible  
Persistance / Dégradabilité: Aucune information disponible  
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible  
Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

---

---

## Section 13: Élimination

---

---

**Classification déchets:** Ce produit n'est pas un déchet dangereux.  
Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

---

---

## Section 14: Information pour le Transport

---

---

Département des transports É.-U. (terre): Pas réglementé

ICAO/IATA (air): Pas réglementé

IMO/IMDG (eau): Pas réglementé

Réserves spéciales: Aucune

---

---

## Section 15: Réglementation

---

---

### **Règlements fédéraux É.-U.:**

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization

**Nom du produit: Inhibiteur de corrosion légers SP-250™ (vrac)**

**Numéro(s) de produit: 03226**

---

Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:  
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux:   Aucune

**Réglementation canadienne:**

Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT:   B3

Inventaire LIS canadien:   Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

**Réglementation Union Européenne:**

Conformité RoHS:   Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

**Réglementation complémentaire:**   Aucune

---

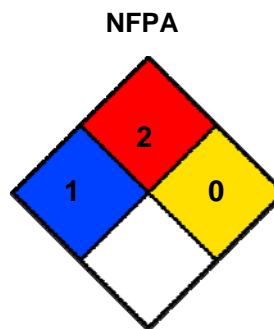
---

## Section 16: Autres Informations

---

---

HMIS® (II)	
Santé:	1
Inflammabilité:	2
Réactivité:	0
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par:   Michelle Rudnick

N° CRC:   559A

Date de révision:   04/07/2017

Modifications depuis la dernière révision:   date de révision

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

**Nom du produit: Inhibiteur de corrosion légers SP-250™ (vrac)**

**Numéro(s) de produit: 03226**

---

ACGIH:	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	NA	Non applicable
CAS:	Registre CAS	ND	Non défini
CFR:	Code des règlements fédéraux	NIOSH:	National Institute of Occupational Safety & Health
DOT :	Département des transports	NFPA:	National Fire Protection Association
LIS:	Liste intérieure des substances	NTP:	Programme national de toxicologie
g/L:	Grammes par litre	OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
HMIS:	Système d'identification des matériaux dangereux	PMCC:	Méthode Pensky-Martens en vase clos
IARC:	Agence internationale pour la recherche sur le cancer	EPP:	Équipement de protection personnelle:
IATA:	Association du transport aérien international	Ppm:	Parties par million
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale	RoHS:	Restriction des substances dangereuses
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses	STEL	Limite d'exposition de courte durée
OMI:	Organisation maritime internationale	TCC:	Méthode Tagliabue en vase clos
lb/gal:	Livres par gallon	TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
CL:	Concentration létale	SIMDUT:	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
DL:	Dose létale		